



Immeuble copropriété

Par BlackPearl

Bonjour mes parents habite dans une copropriété . C'est un bâtiment très ancien une 100aine d'année je dirais en bois. Il y a eu une rallonge ajouté a ce bâtiment il y a environ 50 ans. La régie a voulu regarder si les fondations de la rallonge était encore en état. Il ont fait appelle a des ingénieurs et des ouvriers. La régie a prévu une visite avec les ingénieurs on a eu aucune information sur la nature de cette visite. Et il sont venu mercredi et on absolument tout détruit dans l'appartement pour voir les fondations. Ils ont laissé tout en plan mes parents on du nettoyer tous les déchets. le travail a été très mal fait il n'ont pas sécurisé l'appartement pas protéger les meubles ils n'avaient pas de quoi le faire, ils avaient peut d'outil. Et la régie a simplement dis qu'il réparerait mais on a pas de date rien du tout pas non plus de précision sur à quel point ils vont réparer. A t on des droits à faire valoir ? Peut-on faire quelques chose. Merci d'avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonsoir
mes parents habite dans une copropriété
Vous évoquez une régie... Vos parents sont-ils locataires ou propriétaires?

Par AGeorges

Bonsoir BlackPearl,

Il est normal qu'un Syndic (votre Régie) fasse vérifier l'état d'un "immeuble". Cela doit faire partie d'un plan. Mais les Syndic prennent (un peu trop souvent) bien des libertés.

Cependant, si le Syndic et des entreprises peuvent accéder assez facilement aux parties communes, ce n'est pas le cas pour les parties privatives.

Vous avez le droit de ne pas donner vos clés, et de vous arranger pour être présents lors des interventions, de demander tous les détails AVANT que les moindres travaux soient entrepris CHEZ vous (ou vos parents). Et s'il y a des dégâts à prévoir, c'est l'assurance de la copropriété qui joue. Il faut en parler AVANT.

Tout ceci montre un grand mépris du Syndic envers les habitants.

D'après votre description, vos parents ont remis les clés et ils n'étaient pas présents lors de l'intervention. Vous m'excuserez, mais c'est totalement irresponsable.

En plus, normalement, une fois le mal fait, il faut prendre des photos, relever les dégâts, voire faire faire un constat d'huissier, une main courante à la gendarmerie pour dégradation d'espace privatif, avec témoins, tout ce qui peut servir ensuite à être dédommagé.

Se mettre à balayer et à arranger les dégâts n'est pas la bonne démarche.